

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2230

Artikel: La surveillance étatique, entre confiance et méfiance : un tour d'horizon des modalités de contrôle financier et de régulation parapublique sur le plan fédéral
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

régulières.

Le deuxième pilier, constate Denknetz, s'est développé dans les années 1980, au moment où les marchés financiers ont connu une croissance historiquement inégalée. Ces circonstances exceptionnelles ont permis une forte plus-value du capital épargné et le versement de rentes qui, additionnées à celles de l'AVS, garantissent un niveau de vie suffisant à la retraite. Mais la prévoyance professionnelle ne peut tenir ses promesses dans un contexte d'instabilité des marchés financiers. Et selon plusieurs experts, cette tendance à la baisse des prestations va [perdurer](#). Actuellement, pour garantir les rentes des retraités, les caisses doivent puiser dans les avoirs des actifs, plus de [3 milliards](#) annuellement pour la partie obligatoire.

Fort de ce constat, Denknetz propose de formaliser ce transfert en introduisant un système de répartition pour la partie obligatoire du deuxième pilier. Une centrale nationale de paiement récolte cotisations et revenus des capitaux placés et verse rentes et prestations

d'assurance (décès et invalidité). Les rentes sont garanties par la loi sur la base d'un taux de conversion de 6,8%. Pour éliminer la discrimination dont sont victimes les femmes, Denknetz propose des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance, comme pour l'AVS, et financées par l'impôt.

Il s'agit d'un modèle mixte car combinant la répartition - les cotisations financent directement les rentes - et la capitalisation. Le capital actuellement accumulé dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle - 500 milliards - et le surplus des cotisations constituent une réserve, un fonds de stabilité garantissant la pérennité du versement des rentes. Le passage à un système de répartition permet de supprimer le taux de couverture des engagements de chaque caisse, aujourd'hui 100%. Ce taux serait dorénavant calculé sur l'ensemble des avoirs et pourrait sans risque descendre très en dessous du total des engagements, jusqu'à un seuil à déterminer politiquement.

Les institutions actuelles de prévoyance continuent de gérer les capitaux de l'épargne dont elles disposent et versent les revenus à la centrale. Lorsqu'un assuré arrive à la retraite, son capital est transféré à cette dernière. Les caisses restent compétentes pour la partie surobligatoire de la LPP.

Ce modèle représente un véritable changement de paradigme. Le passage d'une assurance individuelle à une assurance collective garantit le niveau des rentes sur la base des cotisations versées, contrairement au modèle actuel. Au lieu d'un transfert opaque des ressources entre cotisants et rentiers, qui n'assure pas aux premiers qu'ils en bénéficieront une fois à la retraite, le modèle mixte établit clairement le principe de solidarité entre les générations. Enfin il améliore substantiellement la situation des femmes qui actuellement perçoivent des rentes très inférieures à celles des hommes à cause du travail non rémunéré mais socialement indispensable qu'elles effectuent et des interruptions de carrière qui en résultent.

La surveillance étatique, entre confiance et méfiance

Un tour d'horizon des modalités de contrôle financier et de régulation parapublique sur le plan fédéral

Yvette Jaggi - 16 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34163>

Pour contrer la phobie du gaspillage de l'argent public,

rien ne vaut la gestion attentive des finances des collectivités

ainsi que des institutions et entreprises qui leur sont

proches. Responsabilité qui comprend la recherche continue d'une exploitation efficiente des autorisations budgétaires. Avec, pour sécurité, une surveillance prudentielle et institutionnalisée qui doit recevoir les moyens de fonctionner.

Au niveau fédéral, les divers instruments de la surveillance témoignent d'une volonté louable de vérifier les procédures et de multiplier les contrôles de conformité juridique, d'exactitude financière et d'efficience économique.

Soyons lucides: malgré leur nombre et leur diversité, les surveillances exercées ne garantissent ni l'absence d'«erreurs comptables» ni celle de procédures abusives. Mais elles en réduisent singulièrement l'occurrence, ce qui en fait à chaque fois de beaux sujets d'indignation, comme en témoignent les affaires de Car postal et, toute récente, de la Ruag.

Finances publiques et privées bien contrôlées

Les grandes collectivités ont toutes leur propre service chargé de la surveillance des finances comme de la gestion, généralement redouté à l'interne. Le [Contrôle fédéral des finances](#) (CDF), créé en 1877, détermine son propre [programme annuel](#) de révision et d'audits des instances faisant partie de la Confédération, auxquelles elle confie des tâches publiques ou

encore de sociétés dont elle détient plus de 50% du capital (CFF, La Poste, Swisscom, Ruag, etc.). Une tâche redoutable accomplie par un effectif de 108 personnes que la droite du Conseil national a refusé de porter à 118 dans l'[ultime votation](#) sur le budget pour 2019. A noter que le CDF a permis de stopper le très coûteux projet informatique [Insieme](#) en 2012; mais c'est suite à un signalement venu de l'Office fédéral des transports qu'il a constaté les subventions excessives versées pendant des années à Car postal.

Depuis plusieurs années, le CDF soupçonne l'entreprise Ruag de surfacturer à la Confédération les prestations de sa division Aviation, et d'utiliser le produit de cette pratique illégale pour dissimuler des financements croisés. Ce que nie catégoriquement le patron de la société d'armement. Et voilà deux ans que le Ministère public fédéral, saisi d'une plainte à ce sujet, ne donne aucune nouvelle de son éventuelle enquête. Enfin, même la très sérieuse [Délégation des finances](#) (p. 61-63) des Chambres fédérales se heurte au mur du silence dressé par les dirigeants de la SA Ruag dont la Confédération est actionnaire majoritaire. En dix ans, cette dernière aurait été indûment allégée d'[environ 400 millions](#) de francs, soit plus du double des montants que Car postal doit rembourser aux cantons...

Une tradition, dénoncée par

[Avenir Suisse](#), veut que trois instances pourtant proches de la Confédération se trouvent de fait dans «*les angles morts du contrôle financier*»: la BNS, qui occupe une position particulière à tous égards, la SSR, placée sous la surveillance de l'Office fédéral de la communication, et la centenaire Assurance-accidents suisse (Suva), établissement de droit public autonome de la Confédération, gouvernée par un Conseil de 40 membres dont 8 représentants de la Confédération et 16 représentants des travailleurs et autant des employeurs.

La [stratégie de placements](#) de la Suva, principalement faits dans l'immobilier, vise impérativement à éviter de graves pertes que la Confédération pourrait le cas échéant avoir à couvrir. Les comptes de la Suva sont révisés par KPMG pour la période de six ans en cours.

Diverses instances se chargent d'une mission spécialisée. La plus récente et aussi la plus importante par ses effets n'est autre que la [Finma](#), autorité fédérale de surveillance des marchés financiers née trois mois après l'effondrement de Lehmann Brothers, résultant du regroupement de trois autorités dont elle a repris et réorganisé la mission.

Employant plus 530 personnes, la Finma jouit d'une triple indépendance: institutionnelle en tant qu'établissement de droit public, fonctionnelle vis-à-vis des autorités politiques, et financière puisque ses charges

d'exploitation sont couvertes par les taxes et prestations facturées aux établissements qu'elle surveille. Comme il se doit, la Finma conduit ses activités en toute transparence. Elle publie la liste des sociétés qu'elle accepte comme [mandataires potentiels](#) et aussi celle, actualisée quasiment chaque jour, des quelque 700 prestataires qui proposent par Internet des services qu'ils ne sont pas en droit d'exercer en Suisse. A noter que malgré l'affaire de la division Car postal, dont KPMG assumait la révision depuis des années, cette société d'audit figure toujours sur la liste des mandataires autorisés.

En réalité, c'est l'instance d'enregistrement et de surveillance des quelque 2'600 sociétés du secteur de la révision ([ASR](#)), dont 29 sont habilitées à examiner les comptes de sociétés en mains publiques, qui a reproché à [KPMG](#) d'avoir mal travaillé et a déposé plainte contre deux de ses collaborateurs. Constituée en établissement de droit public, l'ASR, qui occupe une trentaine de personnes, se finance comme la Finma, mais jouit d'un statut légèrement différent: l'ASR est aussi formellement extérieure à la Confédération quoique rattachée administrativement au département de justice et police.

Biens et services aux consommateurs

La surveillance des marchés de

biens et services non financiers incombe en Suisse à diverses instances dont les décisions sont diversement appréciées. Seule création obtenue par la voie d'une initiative populaire acceptée en novembre 1982, la [Surveillance des prix](#) en général et des prix administrés en particulier incombe depuis 35 ans à «*Monsieur Prix*».

Depuis dix ans ce surnom désigne Stefan Meierhans, lequel tient sur son site officiel un [blog passionnant](#), en prise sur l'actualité de tous les marchés publics et privés intéressant les consommateurs. A la tête d'une administration minuscule et en contact permanent avec le public, il fait un travail dont l'utilité n'est remise en cause que par ceux qui voudraient une économie dominée par les fournisseurs et les prestataires sans trop d'implication par les acheteurs et les usagers. On notera que le surveillant des prix a soulevé [le premier](#) dès 2013 les «*erreurs comptables*» liées à Car postal.

Autre gendarme (pas trop méchant) du marché: [Swissmedic](#), autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques (anciennement Office intercantonal de contrôle des médicaments) examine la qualité et la sécurité des médicaments et dispositifs médicaux avant leur mise sur le marché et surveille leur évolution ultérieure. Rien de tel pour les implants, dont l'utilisation s'effectue en Suisse sans examen préalable par un

organisme officiel, comme l'ont révélé les [récents scandales](#). Comme toutes les instances actives dans l'économie sanitaire, Swissmedic se sait exposée aux interventions des groupes d'intérêt. D'où la publication des [liens](#) qu'ont les membres de son conseil avec telle société pharmaceutique ou d'assurance-maladie.

Enfin, mentionnons la très influente - théoriquement - [Commission de la concurrence](#), qui a pris cette appellation en 1995 comme autorité d'application de la nouvelle loi sur les cartels. Avec les années, elle a perdu beaucoup de sa détermination et prend de plus en plus souvent des décisions inattendues, pour ne pas dire incompréhensibles. Parmi les plus récentes, [les plus étonnantes](#) restent les autorisations de l'acquisition par le groupe Tamedia de la *Basler Zeitung* puis du groupe publicitaire [Goldbach](#), tout comme de la création d'une entreprise commune, appelée [CH-Media](#), par les groupes AZ Medien et NZZ. On ne voit décidément pas en quoi ces grandes manœuvres préservent ce qu'il reste de concurrence dans les secteurs présentement malmenés de l'édition et de la presse. En bref, tout semble prêt pour l'instauration de ce que *Republik* appelle la «*grande bouillie*» [médiatique](#).

Cet exemple démontre, s'il le fallait encore, l'importance que revêt une surveillance publique lucide, indépendante, rigoureuse et persévérante.